

# HORIZONS

ASSOCIATION LOISIRS CULTURE JEUNESSE

16 rue des Ayguinards 38 240 MEYLAN

Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17

Email : [info@horizons-meylan.com](mailto:info@horizons-meylan.com) - [www.horizons-meylan.com](http://www.horizons-meylan.com)

## SÉJOUR à BORME LES MIMOSAS

Du mardi 9 au jeudi 18 juillet 2024

12 - 14 ans - Nés de 2010 à 2012

### RÉUNIONS D'INFORMATION LE MARDI 25 JUIN

**Parents : à 18h00 à HORIZONS. Moment d'échange privilégié avec le directeur.**

**Jeunes : à 17h00 à HORIZONS. Temps de rencontre et de préparation.**

### Projet éducatif

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitant·e·s de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale.

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participant·e·s vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs des séjours de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participants, dans un cadre sécurisant et détendu,
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiatives, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

## Lieu et hébergement

Le séjour est prévu pour accueillir jusqu'à 24 jeunes de 12 à 14 ans, au camping associatif GCU, à Borme-les-Mimosas, situé à quelques minutes à pied des plages et des commerces. Ce camping est un camping participatif. Les jeunes seront amenés à prendre part à la maintenance quotidienne du camping. Hébergement sous tentes, non mixte.



## Transport

En car depuis MEYLAN.

Rendez-vous devant l'école Mi-Plaine **le mardi 9 juillet**,

Retour devant l'école Mi-Plaine **le jeudi 18 juillet**.

Les horaires de départ et de retour vous seront communiqués lors de la réunion d'information.

**Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour.**

## Encadrement

La direction du séjour est assurée par **Bastien Uzun**, animateur permanent d'Horizons, assisté d'animateur·trice·s. L'équipe est associée à la préparation du séjour et met tout en œuvre pour assurer la sécurité affective et physique des enfants. Elle s'emploie à permettre aux jeunes d'être acteur de leurs vacances, les impliquer et les responsabiliser dans les différents temps d'une journée, au travers des activités (choisir, proposer, gérer son matériel), de la vie quotidienne (découvrir, faire, participer...).

## Les activités

Les activités quotidiennes sont surtout orientées autour de l'eau, de la découverte du site et se déroulent en fonction des initiatives des jeunes et de la dynamique du groupe. Les jeunes sont associés au choix des activités.

Sont prévues :

- Planche à voile
- Snorkeling (balade avec masque, tuba et palmes)
- Baignade, jeux de plein air, veillées...



## La vie quotidienne

Le rôle de l'animateur sera d'accompagner le jeune vers l'autonomie, en créant un cadre dans lequel il peut évoluer en toute sécurité.

## Les règles de vie

Elles sont décidées avec l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe, pendant la réunion de préparation et au début du séjour ; à ce titre dès le premier jour, nous réunirons les jeunes pour discuter ensemble de ces règles.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment, celles ayant un rapport à la loi (consommation d'alcool, cigarettes, stupéfiants) ou celles relevant de la sécurité.

Impliqués dans les règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.



**Les téléphones portables sont interdits.**

## Les repas

L'équipe est attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'échanges et de convivialité. Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des menus, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle...) et l'équipe veillera à ce que l'équilibre alimentaire soit respecté. Une tente cuisine est dédiée à la préparation des repas ; des tables et des bancs seront aussi disponibles pour une meilleure organisation matérielle.

## La relation avec les familles

**Avant le séjour**, une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur qui reste disponible jusqu'au moment du départ.

**En cours de séjour**, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, [www.horizons-meylan.com](http://www.horizons-meylan.com).

Si votre enfant part pour la première fois, s'il est inquiet, s'il a une difficulté particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable.

Une fiche d'évaluation est remise aux familles à la fin du séjour.

**Après le séjour**, Horizons organise une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main-d'œuvre" en toute convivialité ! Merci d'avance de votre implication.

## Santé

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout enfant porteur de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le directeur du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée dès l'inscription au secrétariat.

## MATÉRIEL PERSONNEL à prévoir :

Un sac à dos pour les courses et les pique-niques.

Il est indispensable de ne pas partir trop chargé. Il est possible de laver du linge sur place.

Prévoir un sac à dos ou sac de voyage contenant le matériel suivant :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| - duvet  | - pantalon ou jean              |
| - matelas de sol (type Karrimat)                         | - casquette, lunettes de soleil |
| - 2 paires de chaussures, dont 1 paire allant dans l'eau | - crème solaire                 |
| - survêtement  | - stick à lèvres                |
| - shorts ou bermudas                                     | - nécessaire de toilette        |
| - sous-vêtements   | - lampe de poche                |
| - maillot de bain  | - <b>gourde (obligatoire)</b>   |
| - serviette de bain, serviette de toilette               | - <b>crème anti-moustiques</b>  |
| - Kway ou vêtement de pluie (coupe-vent)                 | - un savon à linge              |
| - veste polaire  | - un sac à linge                |
| - sweats   |                                 |

Nous vous recommandons de préparer le sac avec votre enfant et de **marquer ses vêtements**.

L'argent de poche (20 € maximum) est géré par les jeunes.

Nous déconseillons aux jeunes d'apporter du matériel de valeur (MP3, bijoux, vêtements fragiles...), ceux-ci attirant souvent les convoitises.

**Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.**



**Les téléphones portables sont interdits.**



## FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

### ▪ Le jour des inscriptions :

- Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €.

**Pour les familles ayant droit à une aide VACAF**, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet.

**Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir** : une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

### ▪ Le jour de la réunion à Horizons :

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie
- Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques

Formulaires disponibles au secrétariat ou sur le site d'Horizons.

- **Solde du séjour à régler fin juin au plus tard**. (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

## ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 31 € pour les Meylanais et 37€ pour les extérieurs à Meylan.  
Pour toute inscription et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions (cf document de la MAIF) et avec justificatif, 100% du séjour peut être remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeure attestée avec justificatif, 60% du prix du séjour reste dû ou sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

**En cas de retour de l'enfant pour cause d'indiscipline, les frais de transport de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.**

## ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Il est téléchargeable sur le site d'Horizons. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

**Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.**

